



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**| COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Vendredi 26 novembre 2021



## **Des résultats très significatifs pour le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (Codaf) en cette première partie de l'année 2021**

Les Codaf (Comités opérationnels départementaux anti-fraude) sont les structures de référence en matière de lutte contre les fraudes aux finances publiques au niveau local.

Pour le département des Bouches-du-Rhône, il est présidé par Monsieur Christophe Mirmand, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône et Dominique Laurens, Procureure de la République de Marseille. Le Codaf réunit, depuis 2010, tous les services en charge de la lutte contre la fraude sous toutes ses formes : fiscale, prestations et cotisations sociales, environnementale... et a une double finalité opérationnelle :

- Détecter des fraudes grâce aux signalements des partenaires,
- Mener conjointement des opérations sur le terrain.

Il agit dorénavant sous le pilotage de la Mission interministérielle de coordination antifraude (Micaf).

### **Une impulsion nouvelle donnée à la lutte interministérielle contre la fraude**

Face à des fraudes toujours plus organisées, complexes et mobiles, Christophe Mirmand, Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône, a rappelé, lors de la réunion du Codaf le 23 novembre dernier, que le Premier ministre a souhaité donner une nouvelle impulsion interministérielle en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques (fraude aux prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux, fraude aux prestations sociales).

Le nouveau dispositif de coordination interministérielle, organisé autour de la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (Micaf), a pour vocation d'être mieux adapté aux enjeux d'aujourd'hui. Priorité est donnée aux partages opérationnels de renseignements et à la définition de stratégies communes d'actions entre administrations et organismes partenaires.

La MICAF assure une coordination des Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (Codaf).

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service Régional de la Communication Interministérielle**  
04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





L'activité des Codaf est organisée autour de priorités d'actions et d'échanges de renseignements en matière de fraude aux prélèvements fiscaux et sociaux et de fraude aux prestations sociales. Il s'agit ainsi, en tenant compte des spécificités de chaque département, de mobiliser l'ensemble des sanctions administratives et judiciaires en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques (redressements, pénalités, récupérations d'indus, sanctions pénales...).

Les actions permettant au plan local de concrétiser ces axes sont, après validation du Codaf des Bouches-du-Rhône, déclinées, pilotées et suivies par ses membres.

### **Des résultats très significatifs en cette première partie de l'année 2021**

Madame Laurens, Procureure de Marseille, Monsieur Kiriakides, Procureur d'Aix en Provence et Madame Mascarin, vice Procureure de Tarascon ont fait un point sur les fraudes et résultats obtenus par l'action du Codaf dans leurs juridictions respectives. Ont notamment été rappelés les condamnations récentes dans les dossiers de fraude au chômage partiel et dans le dossier Terra Fecundis.

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, Madame Catherine Brigant, Directrice régionale des Finances Publiques, a pu constater que les travaux du Codaf connaissent une progression notable. Sur les 8 premiers mois de l'année 72 actions coordonnées inter-administrations ont été menées (contre 43 pour toute l'année 2019) et plus de 17 M € de préjudices ont déjà été évités, grâce aux nombreux signalements opérés et à ces opérations coordonnées.

Près des 2/3 des actions du Codaf sont liés à la lutte contre le travail illégal.

Pour autant, les conséquences des actions réalisées avec un point d'entrée travail illégal bénéficient à l'ensemble des partenaires du Codaf. Par exemple, les conséquences tirées des signalements ou des actions conjointes ont permis à la DGFIP d'effectuer des rectifications en matière fiscale.

### **Une amplification de la collaboration inter administrative**

Si le Codaf s'est pleinement investi dans cette collaboration administrative, son ambition est clairement de l'amplifier en multipliant les actions coordonnées et la présence des administrations de contrôle travaillant ensemble sur des secteurs frauduleux avec une approche globale de la fraude. Les secteurs visés sont extrêmement diversifiés et vont du logement insalubre aux fraudes Covid, du trafic de stupéfiant et du blanchiment de ses produits à la lutte contre les déchets illégaux. Au-delà des sanctions financières, les effets visibles de cette collaboration sont également les condamnations pénales récentes qui sont la dernière étape de cette lutte coordonnée des services de contrôle du département.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*